



CSE CENTRAL REUNION D'INSTALLATION DU 17 JUIN 2020

COMPTE RENDU CGT

Date : 17.06.2020

Heure : 10 :00

En présence de

En présentiel :

Direction : M. PEIX – Mme DUBREUIL – Mme LESUEUR – Mme RONFLE – Mme CREACH

Marie-Daniele DEWINTRE - Luc BERANGER - Jérôme MAVERAUD - Stéphanie VADO – Dr Dominique SOULE DE LAFONT - Odile GIRARDI - Dr Dominique CHAILLET-POIRIER – Dr Yvan MARTIGNY – Dr Valérie LONGUEPEE - Philippe PERRIOT - Lionel Chapelier – Pascal MARTIN - Maria-Dolores SUAREZ - Maryline PETRY – Patrick LE GAL – Claude LEFEVRE – Yves-Marie LAGRON

En visioconférence :

Hélène AZOURY - Valérie DUPUY - Isabelle LEBON - Fred GARCIA - Adrien LARSY - Marie-Hélène RUPPERT - Jany RADACAL- [Audrey CHOUISNARD](#)

Déclaration liminaire de la CGT à la Direction

CGT : Fixation d'une date plus tardive en regard des délais de contestation des élections en interrogeant les DSC Cette réunion est inaugurale et non plénière et regret pour les suppléants

Envoi des documents la veille de la réunion aux élus est très regrettable

Considération des suppléants en binôme pour les titulaires qui a été refusé par la Direction

Vote non discrétionnaire

FO souscrit à la Déclaration de la CGT, demande de respect du protocole et que l'envoi des docs ne soit plus à l'avenir dans des délais aussi courts et de ce fait demande de traiter les points relatifs à la mise en place et report des autres questions à une plénière ultérieure.

Rappelle que le RI relève des prérogatives du secrétaire et non de la présidence de l'instance. Introduit aussi la demande d'un Trésorier adjoint dans le RI

CFDT

Même point que la CGT et FO en appuyant sur les délais notamment pour les élus des DOM-TOM

CFE CGC

Des sujets importants sont mis à l'ordre du jour et le temps de prévenance ne permet pas de se positionner sur ces points. Un dossier comme celui des fusions des DRSM ne peut être traité sans faire le tour des adhérents et des DRSM.

M. PEIX explique que dialogue social a été rendu compliqué par les événements ces derniers temps. Malgré le confinement les dossiers ont continué à avancer et dans le cadre des points d'information, l'employeur n'a pas de délai à tenir pour l'envoi des documents et sur ces points précis. Toutefois, M. PEIX n'a aucune difficulté à les reporter à la prochaine réunion plénière du CSEC.

Mme CREACH précise que vu la forme de la réunion, l'envoi des documents paraissait opportun

CGT : Mme SUAREZ souligne que pour la bonne tenue du dialogue social, l'envoi des documents dans des délais corrects n'est pas illusoire mais nécessaire pour la bonne tenue de leur mandat avec les élus qui ont un travail d'échange avec leurs collègues.

FO : M. MAVERAUD tient à rappeler que c'est FO qui avait demandé il y a plusieurs réunions du CCE un bilan des fusions : il est donc important que ces documents parviennent aux élus dans des délais corrects.

1.1 Composition du bureau

Secrétaire du CSE Central

Candidatures :

Pour FO : Jérôme MAVERAUD

Pour la CFDT : Audrey CHOUISNARD

Jérôme MAVERAUD = 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Mme CHOUISNARD = 3 voix en présentiel + 3 voix à distance = 6 voix

Jérôme MAVERAUD est élu secrétaire du CSEC

Secrétaire Adjoint CSE Central

Candidatures :

Pour la CGT : Cédric BERTET-PILON

Cédric BERTET-PILON : 16 voix présentiel + 5 voix à distance = 21 voix

Abstention : 4 voix

Cédric BERTET-PILON est élu secrétaire adjoint du CSEC

Trésorier

Candidatures :

Pour la CGT : Maryline PETRY

Pour la CFDT : Mme Marie-Hélène RUPPERT

Maryline PETRY = 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Mme RUPPERT = 3 voix présentiel + 3 voix à distance = 6 voix

Maryline PETRY est élue trésorier du CSEC

Trésorier Adjoint

M. BERANGER demande à la Direction un poste de trésorier adjoint ouvert à la candidature des suppléants.

La Direction propose que le point soit inclus à la prochaine réunion plénière lors du vote du règlement intérieur (RI)

1.2 Composition de la commission santé, sécurité et conditions de travail

La CSSCTC est présidée par l'employeur. Elle est constituée de 6 membres désignés parmi les élus titulaires et suppléants du CSEC. Le secrétaire adjoint du CSEC en est le coordonnateur.

Commission CSSCT Centrale

Consultation pour la nomination de 5 membres car le secrétaire adjoint est membre de droit.

Candidatures :

Pour FO : Thomas CORREZE - Valérie DUPUY

Pour la CFDT : Isabelle LEBON - Myriam BENAZETH AMERIA - Marie Helene RUPPER - Phillippe PERRIOT - Audrey CHOUISNARD

Pour la CFE-CGC : Valérie LONGUEPEE

Pour la CGT : Patrick LE GAL

Thomas CORREZE : 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Valérie DUPUY : 13 voix présentiel + 5 voix à distance = 18 voix

Isabelle LE BON : 6 voix Pour + 6 voix abstention = 6 voix (élu par retrait des autres candidats suite à égalité des voix)

Myriam BENAZETH AMERIA : 6 voix Pour + 6 voix abstention = 6 voix

Marie Helene RUPPER : 6 voix Pour + 6 voix abstention = 6 voix

Phillipe PERRIOT : 6 voix Pour + 6 voix abstention = 6 voix

Audrey CHOUISNARD : 6 voix Pour + 6 voix abstention = 6 voix

Valérie LONGUEPEE : 11 voix en présentiel + 7 voix à distance = 18 voix

Patrick LE GAL : 14 voix en présentiel + 5 voix = 19 voix

Sont élus membres de la CSSCTC :

Cédric BERTET-PILON (coordonnateur) - Thomas CORREZE - Valérie DUPUY - Isabelle LE BON - Valérie LONGUEPEE - Patrick LE GAL

1.3 Composition de la commission économique

La Commission économique du CSEC est présidée par l'employeur. Elle est constituée de 6 membres désignés parmi les élus titulaires et suppléants du CSEC. Elle désignera parmi ses membres un rapporteur à chaque réunion.

Commission économique

Candidatures :

Pour FO : Frédéric GARCIA – Marie Danièle DEWINTRE

Pour la CFE/CGC : Dominique SOULE DE LAFONT

Pour la CFDT : Zohra EL HOMAIRI – Lionel CHATELIER – Véronique BATOUL DIOP – Philippe PERRIOT – Marie-Hélène RUPPERT – Audrey CHOUISNARD

Pour la CGT : Annaick CAILLEBOT – Fabienne ZIMMERMAN

Frédéric GARCIA : 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Marie Danièle DEWINTRE : 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Dominique SOULE DE LAFONT : 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Zohra EL HOMAIRI : 3 voix présentiel + 3 voix distance = 6 voix (élu par retrait des autres candidats suite à égalité des voix)

Lionel CHATELIER : 3 voix présentiel + 3 voix distance = 6 voix

BATOUL DIOP Véronique : 3 voix présentiel + 3 voix distance = 6 voix

Philippe PERRIOT : 3 voix présentiel + 3 voix distance = 6 voix

Marie Hélène RUPPERT : 3 voix présentiel + 3 voix distance = 6 voix

Audrey CHOUISNARD : 3 voix présentiel + 3 voix distance = 6 voix

Annaïck CAILLEBOT : 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Fabienne ZIMMERMAN : 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Sont élus membres de la Commission Economique du CSEC :

Frédéric GARCIA - Marie Danièle DEWINTRE - Dominique SOULE DE LAFONT - Zohra EL HOMAIRI - Annaïck CAILLEBOT - Fabienne ZIMMERMAN

1.4 Composition de la commission relative à l'activité des praticiens conseils et à la protection des données

La Commission relative à l'activité des praticiens conseils et à la protection des données du CSEC est présidée par un élu titulaire du CSEC. Elle est constituée de 6 membres désignés parmi les élus titulaires du CSEC dont 3 praticiens conseils, et d'un représentant de l'employeur.

Commission relative à l'activité des Praticiens conseils et à la protection des données

Candidatures :

Pour FO : le Dr Hélène AZOURY – Adrien LARSY

Pour la CFE/CGC : le Dr Dominique CHAILLET-POIRIER – Le Dr Yvan MARTIGNY

Pour la CFDT : Lionel CHATELIER– Marie-Hélène RUPPERT – Audrey CHOUISNARD

Pour la CGT : Claude LEFEVRE – Maria-Dolores SUAREZ

Le Dr Hélène AZOURY : 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Adrien LARSY : 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Le Dr Dominique CHAILLET POIRIER : 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Le Dr Yvan MARTIGNY : 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Marie-Hélène RUPPERT : 3 voix présentiel + 3 voix à distance = 6 voix

Lionel CHATELIER : 3 voix présentiel + 3 voix à distance = 6 voix

Audrey CHOUISNARD : 3 voix présentiel + 3 voix à distance = 6 voix

Claude LEFEVRE : 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Maria-Dolores SUAREZ : 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Sont élus membres de la Commission relative à l'activité des Praticiens conseils et à la protection des données :

Le Dr Hélène AZOURY - Adrien LARSY - Le Dr Dominique CHAILLET POIRIER - Le Dr Yvan MARTIGNY - Claude LEFEVRE - Maria-Dolores SUAREZ

Présidence de la Commission relative à l'activité des Praticiens conseils et à la protection des données

Candidatures :

Pour FO : le Dr Hélène AZOURY

Le Dr Hélène AZOURY : 14 voix présentiel + 5 voix à distance = 19 voix

Est élu présidente de la Commission relative à l'activité des Praticiens Conseil et à la protection des données :

Le Dr Hélène AZOURY

Déclaration du nouveau secrétaire de l'instance, Jérôme MAVERAUD :

« Déploire de passer de 62 à 25 titulaires avec des suppléants renvoyés à un rôle secondaire.

Remercie les agents votant et félicite les autres élus, son équipe ...

Souhait pour la QVT :

- Respect de chacun
- Reconnaissance du travail accompli
- Responsabilisation individuelle de chaque acteur de cette entreprise

Intervention du secrétaire adjoint pour remercier l'ancien secrétaire.

Le nouveau secrétaire déplore que Monsieur Mazy n'ait pas été invité pour le passage de témoin.

1.5 Discussion et adoption du règlement intérieur

FO CGT demande que la rédaction du RI soit réalisée par le secrétariat de l'instance suite à échange avec les élus.

1.6 Calendrier des séances de l'année 2020

Proposition du jeudi 17 Septembre : en raison de l'indisponibilité du nouveau secrétaire, il sera avancé d'une semaine, la date reste à définir.

Proposition du jeudi 17 Décembre pour le suivant : date retenue.

Intervention Y Martigny pour demander un CSEC en juillet : non retenue.

Déclaration de la CGT :

La CGT dénonce une fermeture de 4 sites dans la région Grand Est à la sortie du déconfinement d'autant que ni le contexte sanitaire et l'urgence et la forme ne justifie cette décision.

« Les élu.e.s de la DRSM Grand-Est nous ont confirmé hier, 16 juin 2020, que la direction de leur DRSM avait confirmé aux membres de la CSSCT de leur CSE, son intention de fermer 4 sous-sites d'ELSM situés à Longwy, Saint-Dié-des-Vosges, Châlons-en-Champagne et Verdun. Une rumeur persistante se propageait depuis plusieurs jours à ce sujet

Ces fermetures seraient mises à l'ordre du jour du prochain CSE de la DRSM, pour information, et non pour avis du CSE, dans 1er temps. Cette annonce ne marque pas moins le début du processus de la fermeture de ces sites où 25 agents environ travaillent.

Sur le fond, la pertinence de ces fermetures est plus que discutable car « le manque d'attractivité de ces sites » en manque de praticiens conseils ne peut pas être une raison suffisante pour les fermer. Déjà, parce que du personnel médical continue d'y exercer. Ensuite parce la fermeture de ces sites aura un impact sur la proximité du service médical avec les assurés de ces zones faiblement peuplées.

Sur la forme, la démarche de la DRSM Grand-Est nous semble maladroite sinon brutale, dans une région où le rapprochement (à l'œuvre depuis le 1er janvier 2020) des anciennes DRSM du Nord-Est et de l'Alsace-Moselle se passe mal. Cela dans un climat de défiance à l'égard d'une direction qui impose plus qu'elle ne dialogue avec le CSE.

En outre, il n'échappera à personne que l'annonce de ces 4 fermetures intervient dans une région très touchée par l'épidémie de coronavirus et où le Covid19 continue de circuler plus qu'ailleurs.

Prendre en considération cette situation humaine et sanitaire eût été la moindre des choses raisonnables.

Au nom de la Cgt, nous regrettons et nous dénonçons cette manière de faire, dépourvue de raison et d'empathie. Notre soutien va aux salarié.e.s concerné.e.s par les 4 fermetures et à leurs collègues dans la lutte qui commence. »

FO s'associe à l'intervention de la CGT et évoque aussi les astreintes en région.

Réponse de Mme DUBREUIL (DRHR) :

Il s'agissait de mettre en place un système d'astreinte déconnecté de contact tracing mais il fallait garantir une fonction support disponible le week-end et pouvant être sollicité si besoin.

Pour FO, il s'agit aussi de parler de régularisation de certaine situation.

Pour la CGT il serait temps de payer ce qu'on doit notamment aux informaticiens.

La CFDT s'associe aux déclarations des autres OS sur la fermeture des 4 sites du grand Est et précise à l'instance qu'il a été demandé des retours sur site massif ce qui est surprenant quand on sait le contexte de cette région.

Déclaration de la CFDT :

Déclaration sur le télétravail. La CFDT demande à la direction de tirer les enseignements de ce télétravail imposé.

Trouver un équilibre Vie Pro vie privé en télétravail, revoir les conditions matérielles et achats en lien (box, etc), attente d'évolution et nécessité d'un dialogue social pour appliquer un bon management à distance. Respect des week-ends et temps de repos.

La CFE/CGC déplore la façon dont la fermeture de ces 4 sites se déroule (visioconférence), qui plus est dans le contexte de cette région qui a beaucoup souffert et vit mal sa fusion.

Pour les astreintes, cela semblait être une reconnaissance pour les informaticiens et pour le contact tracing, l'investissement des praticiens qui a permis la réussite du dispositif, et concernant les rémunérations pour les personnes au forfait, cela est toujours en attente et ce serait bien que ces paiements soient effectués par les DRSM.

Mme DUBREUIL précise que des rappels seront fait auprès des DRSM pour paiement en juillet et que des temps de négociation sur le télétravail sont prévus en juin mais aussi à partir de Janvier 2021 avec les organisations syndicales.

Intervention d'Audrey CHOUINARD pour la CFDT sur le télétravail : le travail déporté doit être aussi une option.

Faisant référence à la LR DDO 64-2020 Jérôme MAVRAUD évoque la possibilité d'ouvrir le système d'astreinte à d'autres métiers que ceux de l'informatique (manager, logistique) car des CSE (Nouvelle aquitaine, IDF) ont voté sur le principe d'astreintes pour l'informatique et la logistique ...

Maryline PETRY confirme.

Yvan MARTIGNY précise que certains syndicats sont demandeurs de cette ouverture.

Mme DUBREUIL confirme que cela a vocation à couvrir des situations d'astreintes des personnels logistiques et informatiques en lien avec le Contact Tracing.

M. MAVERAUD précise que du travail a été fait sur les week-ends et jours fériés par d'autres personnels que ceux prévus par cette note et cela représente un temps de travail non reconnu à ce jour et qui nécessite une régularisation.

La réunion se termine à 12h30.